

Au XVII^e siècle (François de Meullan et sa famille).

Le 16 mars 1600, Henri IV, seigneur de La Fère, en considération de ce que l'abbaye Notre-Dame de Pitié du Mont du Calvaire « auroit été abatuë et desmolie pendant les derniers troubles » et les reliques perdues durant le siège, lui fait don ... des reliques conservées en son château de La Fère (H. 1481 - A.D. Aisne).

Les finances de l'État sont dans une situation particulièrement critique. Celles du roi ne sont pas brillantes non plus. Il doit vendre ses biens personnels pour payer ses dettes.

Par la sentence du 15 avril 1600 débute la vente des domaines - tant en fiefs qu'en roture - du comté de Marle. « ... nous remarquerons pour la première partie des aliénations et distractions faictes de la chastellenie de La Fère le village de **Bauthor** à la portée d'un bon mousquet de la ditte ville au dessus de la rivière doize et au dessoub néanmoins de la fère qui fut vendue par les ditz sieurs du privé Conseil de Navarre à M^r Barthélemy de Laffemas moïennant la somme de 13 200 livres par contract passé à Paris le 29 aoust 1601 par devant Le Roy et Briquet et depuis ratifié par sa maïesté ».

« A esté en outre vendu la place et droit de bastir un moulin a eaüe auquel les habitans du dit Bauthor et Andelain sont bannaux, duquel droict na esté fait aucune estimation ny cas lors de la vente parce quil ny avoit aucune chose **le tout aiant esté bruslé et ruiné pendant le siège de La Fère ...** ». A la portée du canon de La Fère une ferme dite la cense d'Aubermont (sera) vendue par contrat passé à Paris le 14 février 1604 au sieur Saint-André, porte-manteau du roi, pour la somme de 2520 livres. Elle avait été affermée à Méry Morel pour le terme de dix-huit ans à commencer au jour de saint Rémi 1587 « mais depuis la maison et bastimens aiant esté bruslez pendant le siège de la fère et **les terres aiant esté habandonnées** » elle a été rebailée à ferme à Noël Léger et à François Briffaut (15 avril 1600, vente des domaines du comté de Marle - R. 4 / 980, liasse 8 - A.N.). « Messire Pierre Maupeou, sieur de Monceau, sindicq des créanciers de sa maïesté ».

Les protestants sont en majorité dans l'entourage immédiat du surintendant Rosny. Quand Gilles de Maupeou entre en 1600 à son service, il se convertit au protestantisme.

Jehan de Visme, protestant, et sa femme Jeanne **Thierry**, ont un fils qui naît à Gouy.

Antoine **de La Fons**, chevalier, seigneur de **Rouy**, du Petit Essigny et de Mortain, acquiert la seigneurie de Landouzy. Son mariage avec Reine Bongard lui apporte la Plesnoy, une ferme dépendant d'Englancourt.

Gérard **Marquette**, avocat du roi à Laon, épouse Simone **Marquette**. Ils possèdent le fief du Gruet à Pouilly (N. Laon). De leur union naîtra Nicolas.

Les plus anciennes traces du patronyme étudié relevées à **Beautor** apparaissent sur des feuillets datés du 4 et du 18 octobre 1601. « **Francois de Meullan** demandeur con(tre) m^e Nicolas de Froidour et sa femme desfen(deurs) ... demoiselle Françoise Ledoux dem. con(tre) Francois de Meullan ... Devant le procureur du roi en la châtellenie de La Fère » (B. 685 et 686 - A.D. Aisne). Il semble que ce soit des relevés d'audiences. Quel rôle pour quelle fonction François y tient-il exactement ?

Un arrêt du Conseil du 10 novembre régleme l'exercice de la charge de trésorier de France et le fonctionnement des généralités et des élections mais ces mesures seront imparfaitement appliquées. Les fonctions et les attributions des élus sont précisées à la même date par un autre arrêt, complété par plusieurs mesures portant sur des aspects particuliers de leur charge.

Que devient **Louis Demeullan**, élu de Péronne ? **François** est-il un proche parent, son frère ou son cousin ?

Les juridictions ordinaires n'ont pas poursuivi les officiers coupables des délits non amnistiés en juin 1597. Les commissaires députés dans les provinces pour informer contre les comptables indéliçats ne peuvent juger que les cas n'excédant pas 200 écus. Pour ceux compris entre 200 et 500 écus, il leur est prescrit de s'entourer d'un nombre suffisant d'**assesseurs**. Au-dessus de 500 écus, ils ne peuvent qu'instruire les procès puis les envoyer à la chambre de Justice

A Saint-Quentin le 7 décembre, le pasteur Richier demande à être exempté, comme il est d'usage pour les religieux, « de guet et de porte ». Sa demande reste sans réponse.

Le 10 novembre 1602, l'impôt de la pancarte est supprimé.

En décembre, une remontrance adressée au comte de Saint-Paul destinée à faire connaître au roi « l'estat, qualité et condition de sa ville de Saint-Quentin limitrophe des Pays-Bas » attribue ses souffrances à diverses causes parmi lesquelles la présence de **prétendus réformés**. La réponse du 26 janvier 1603 est brève : « Le Roy veult et ordonne que l'ecdit de Nantes soit observé ».

Des vérifications montrent que certaines recettes sur lesquelles les rentes de l'hôtel de ville de Paris sont assignées ne rapportent plus rien. Des rentiers ruinés par la suspension des paiements ont été contraints de céder leurs titres à bas prix. Des personnages peu scrupuleux ont acquis irrégulièrement des rentes ... Des vérifications analogues sont entreprises dans des villes de province ...

Le roi décide qu'on retranchera les arrérages impayés à la fin de 1604 et que, à partir du 1^{er} janvier 1605, les termes à échoir seront seuls exigibles. Les rentes seront réduites, certaines supprimées ou remboursées au principal seulement. L'émotion est vive ! Le roi et Rosny, inquiets de l'agitation, renonceront à leur projet.

Divers essais visent à grouper et centraliser la perception des impôts indirects - bail général des Aides, bail de cinq grosses Fermes groupées, bail des Gabelles de France - affermées à un petit nombre de puissants financiers. Le produit des impôts indirects double pratiquement en dix ans.

Deux officiers de Finances offrent au nom de leurs collègues un 'prêt' de 600 000 livres au roi moyennant l'annulation de toute procédure, de tous arrêts et jugements prononcés contre eux jusqu'alors. Ceux qui refusent de payer leur quote-part du prêt seront jugés ...

Les revenus provenant de la vente et de la transmission des offices appelés *parties casuelles* sont revalorisés. Jusqu'alors, les officiers, inamovibles et propriétaires de leur charge, ont pu vendre ou résigner celle-ci à condition de vivre encore quarante jours après l'expédition des lettres de provision du successeur. Un projet de Rosny accorde la dispense des quarante jours moyennant le paiement annuel d'une taxe égale à 1/60^e de la valeur de l'office. La taxe est affermée à Charles Paulet d'où son surnom de *paulette*.

Moyennant une somme de 72 livres tournois, Hercule Crochart, receveur des aides de l'élection de Laon, fait à Louis Camus, marchand, un bail des droits perçus aux foires de La Fère pour les années 1605 à 1609, acte passé chez M^e Jacques **Rillart**, notaire à La Fère.

Maximilien de Béthune, baron de Rosny, devient duc de Sully et pair de France en **1606**. Il obtient l'autorisation de faire édifier un temple à Charenton (moins de 5 lieues de Paris).

Depuis plus d'un siècle, le domaine royal - terres, droits seigneuriaux et offices - a été peu à peu affermé, engagé ou vendu. L'essentiel des ressources provient maintenant des impôts. Des *partisans* s'engagent pour des durées diverses à prendre des domaines, acquitter des dettes ... Cependant, comme le domaine royal est par nature inaliénable, le roi conserve le droit de le racheter.

Selon un *État au vrai et par le menu de toutes les parties du comté de Marle* du 15 février **1608**, les partisans y rachètent des lieux en bien triste état. Un tiers des vingt-huit lieux cités porte une mention *quitté* ou *abandonné, ruisné, demeuré en friches, héritages délaissés, maison et tous les bastimens bruslés, à rebastir, moulins et tordoir* (moulin à huile) *ruisnés durant les guerres* (AP/300 (1) / 474 fonds CP -A.N.).

Depuis l'édit de 1598, les ensevelissements des religionnaires de Saint-Quentin se font dans les fossés du bastion de la reine, emplacement qui appartient aux réformés, mais il faut, pour y accéder, passer par le cloître de l'église d'où de nombreuses difficultés. François **de Ruelle** donne alors un jardin près de la ruelle des canoniers. Le lieutenant civil y permet les inhumations le 12 juillet.

Depuis mars, les partisans sont tenus de présenter au Conseil un état des rachats et remboursements effectués par leurs soins, et ainsi à la fin de chaque année. En novembre, les partisans se voient imposer l'obligation de désigner un associé domicilié à Paris, susceptible de fournir le cas échéant des explications au sujet de l'exécution des contrats. Gilles de Maupeou, intendant des Finances, est chargé de s'assurer que les rachats ont lieu conformément aux conditions stipulées par ces contrats.

Durant l'hiver, une forte inondation perturbe la vie des habitants de **La Fère** et des environs. Les eaux envahissent le faubourg Saint-Firmin que les fortifications coupent en deux parties. Des ponts sont emportés. Chaque année d'ailleurs, la mauvaise saison oblige à réparer ou à reconstruire les ponts et les chaussées.

Une trêve est signée entre la Hollande et l'Espagne au mois d'avril **1609**. La séparation entre les Pays-Bas du sud et ceux du nord est devenue définitive. Face à l'expansion protestante, la Flandre, restée soumise à l'Espagne, constitue un des bastions de la Contre-Réforme ... L'affaire de Clèves et Juliers assombrit l'horizon diplomatique. Des troupes sont massées à la frontière. Les préparatifs de guerre engagent à augmenter le taillon. Sully conclut des marchés pour le transport du matériel et des munitions à Soissons, Châlons et Mézières.

En avril **1610**, la guerre est décidée. Le roi prendra la route de Châlons le 19 mai. Le vendredi 14 mai, après la cérémonie du couronnement de Marie de Médicis, dans un Paris affairé et embouteillé, Henri IV se rend en carrosse chez Sully. Il est assassiné par Ravailiac.

En Vermandois aux contours imprécis (Guise à l'est, Laon et Chauny au sud, Amiens à l'ouest, le Cambrésis au nord, selon Daullé), le nombre des baptêmes et des mariages de la religion réformée augmente de 1610 à 1614. Le 24 février **1611**, dix-sept baptêmes sont administrés à Le Haucourt, comptabilisés sur un registre, mais « les billets des noms des pères et mères ny des enfans parins et marines nont este apportés ». Pierre Brisbar aîné devient pasteur à Saint-Quentin, après Jean Duval, pour neuf années. Il vient au moins jusqu'à Travecy. Les protestants se plaignent de pâtir d'entraves de toutes sortes. De fait, malgré le calme des dernières années, les controverses n'ont pas cessé.

Un audiençier de Beautor couvre la période d'octobre **1612** à octobre 1613. **François de Meullan** participe à ces audiences, cité comme *asseeur* (chargé de la confection des rôles) de la taille réelle et personnelle en blé due au seigneur de **Beautor** (B. 695 f° 38 - Registre des audiences du bailliage de La Fère - A.D. Aisne).

En vertu d'une saisie pratiquée sur Isaac de Laffemas, secrétaire du roi et de ses finances, et sur Marguerite, sa sœur, héritiers de Barthélemy de Laffemas, Jacques Conrad, bourgeois de Paris, est acquéreur par adjudication faite au parlement les 20 juillet **1613** et 18 septembre 1614, de la seigneurie de **Beautor** (B. 698 - A.D. Aisne). Un peu plus tard, Philippe de Longueval, seigneur de Manicamp, fera l'acquisition du fief de Laffrené sis à Beautor, à lui vendu par Jacques Conrad. Il avait été acquis par André **Jorrand** de François de Bazin, seigneur de Fresnes (B. 701 - A.N.).

Le royaume est divisé en circonscriptions financières, les *généralités*, elles-mêmes divisées, dans la plus grande partie du pays, en *élections* qui servent de cadre à la levée de l'impôt direct, et en *greniers à sel* destinés à la perception de la gabelle. Chaque généralité est administrée par plusieurs *trésoriers généraux* regroupés en *bureaux de finances* aux côtés desquels des *receveurs généraux* sont chargés de la perception des revenus publics. Dans les élections, les *élus* assurent la répartition et la levée de l'impôt, assurées dans chaque paroisse par les *asseeurs* et les *collecteurs*.

Louis Demeullan, élu de Péronne, et **François de Meullan**, asseeur à Beautor, appartiennent à la même administration des Finances royales.

La garde civique de La Fère est organisée en **1614** par ordonnance du roi, du gouverneur, le sire de Manicamp, du maieur et des jurés. L'ordonnance règle la part et l'obligation des habitants à la défense de la ville.

Au mois de mai **1615**, un maître de langue latine, logé par la ville, est admis au collège de La Fère avec un traitement annuel de 100 livres, payable par trimestre, à condition qu'il instruisse gratuitement six enfants pauvres. Les autres élèves paieront 20 sols par mois.

Le 30 juillet, Isaac Le Nain, sergent royal demeurant à Laon, signe au contrat de mariage de son cousin Claude, fils de Claude Le Nain, laboureur à Saint-Julien de Royaucourt, qui épouse la fille d'un laboureur du village de Cambry - laboureurs pourvus de « maison, jardins, terres labourables », de condition assez élevée, remarque-t-on, « pour que les hommes sachent signer ».

En août, le Trésor de la Bastille se trouve vide ... En septembre, Condé est déclaré rebelle. Henri, duc de Longueville et d'Estouteville (gouverneur de Picardie puis de Normandie), parvient à enlever les villes picardes à Concini devenu maréchal de France. Isaac de Saint-Simon s'est jeté dans Saint-Quentin qu'il maintient contre les efforts du maréchal d'Ancre ... Le 3 mai **1616**, la régente traite à Loudun avec Condé

Les offices de *commissaires des tailles* sont créés. Les commissaires ont droit à 5 % du produit de la taille dans leur élection et le prix de l'office est évalué à dix fois ce montant, prix établi en fonction du rendement de la taille en 1616. Ayant investi leurs capitaux dans l'affaire, les officiers entendent se protéger d'une perte. La question se posera en 1624 d'un dividende fixe, calculé sur la somme engagée plutôt que sur un rendement

imprévisible de l'impôt ... Henri du Plessis, frère aîné d'Armand, va acquérir pour 2200 livres l'office de commissaire des tailles dans l'élection de Clermont-en-Beauvaisis.

Sur les conseils de Charles d'Albert de Luynes, le roi fait assassiner Concini le 24 avril **1617** et exile sa mère à Blois. La ville d'Ancre prend le nom d'Albert

Christophe **Marquette**, seigneur de la Courtaubois, est l'époux de Geneviève Lespicier dont il a au moins un fils, Nicolas. Michel **Marquette**, vicomte de Beurieux, élu de Laon, est l'époux de Jeanne Branche.

S'appuyant sur l'édit de Nantes, les protestants fortifient leurs places de sûreté. Ceux de Vermandois se mettent sur la défensive à Laon, à La Fère, à Guise ... mais ils sont désarmés.

Il y a des protestants à **Beautor**. Un texte les concernant, répertorié aux archives de Laon, n'a pu être consulté : « il est tombé en poussière quand on l'a sorti du rayonnage ». Un autre texte rapporte une déclaration faite par Jean Jacques et Pierre Marin, Adam Lhomme et Jean Bocquet, habitants de Beautor, tant en leur nom propre que pour ceux de leurs familles faisant profession de la religion prétendue réformée, affirmant qu'ils désavouent les assemblées et défenses des habitants de Saint-Jean d'Angély, de La Rochelle et autres qui seront tenues sans le consentement du roi (B. 703 - A.D. Aisne). Cette déclaration est-elle spontanée ?

Le 7 décembre 1620, Armand du Plessis achète le domaine de Richelieu, terre et seigneurie. Son suzerain féodal est le baron de Faye dont il achètera la seigneurie en juillet 1626. En **1621**, il reprend après son frère l'office de commissaire des tailles dans l'élection de Clermont-en-Beauvaisis où est située sa propriété d'Ansc

De mars à septembre **1623**, un nouveau pasteur venant de Vassi, Isaac de Juigné, sieur de Falaise, réside à Saint-Quentin. Son grand-père, François de Juigné, sieur de la Broissinière, vient d'Anjou. La famille s'est établie en Champagne.

Richelieu entre au Conseil du roi le 29 avril **1624** et en devient rapidement le chef.

Une charge nouvelle de *second commissaire des tailles* voit le jour. Le cardinal s'empresse d'obtenir celles de Limours, Monthéry et Clermont-en-Beauvaisis, ses domaines. Ces offices de commissaires et seconds commissaires doivent « leur existence à la politique royale de mobilisation de fonds par l'aliénation contre argent comptant d'une part croissante des recettes de la taille à des officiers de finance et à des engagistes comme Richelieu, politique qui semble à l'origine de l'augmentation régulière des impôts direct entre 1616 et 1634. Appelés *droits aliénés*, ils permettent à leurs détenteurs « de profiter directement de l'impôt ... (5 %). En outre, le placement semble avoir été d'autant plus lucratif que les conditions fixées sont très favorables : le rendement annuel s'établit à 10 % du capital initial » (J. Bergin - « *Pouvoir et fortune de Richelieu* »).

Le 19 mai **1625** à **Bauthor** sont vendus les biens de **François de Meulan** après son décès. Son fils, **Anthoine**, tuteur, est présent à la vente ainsi que quelques voisins, amis ou parents dont Ch. Bocquet, A. Jorand et **Louis de Meulan**, qui achètent des objets (B. 890 - A.D. Aisne).

Des meubles, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine, de la literie, des vêtements, deux livres (livre d'heures ?, almanach ? ... bible ?), des outils, une *clef à harquebuzé*, un *pistollet*, une *valize de cuire*, charrue, charrette et chariot, une jument, un cheval et trois poulains, une *quille*, une fourche, un *bosquet* et une *arquebuzé*, un autre *pistollet*, du blé, du foin ... François n'était pas pauvre, pas très riche non plus mais comment apprécier la valeur de son bien ? Pouvait-elle permettre d'acheter un de ces offices lucratifs nouvellement créés ? probablement pas.

Comment ne pas penser aux tableaux des frères Le Nain, fils d'Isaac, sergent royal à Laon : *Paysans devant leur maison*, *La charrette*, *Repas de paysans*, *Famille de paysans*. Antoine et Louis sont d'une famille de laboureurs et de vigneron; leur patronyme se rencontre entre Laon et La Fère, un bois porte le nom de *Bois Nain*. Les paysages, les demeures et les personnages sont ceux que les peintres ont alors sous les yeux. « Murs de ferme à demi écroulés, chapelle aux fenêtres bouchées, vêtements rapiécés, les Le Nain ont vu la misère et ils l'ont peinte ... signes d'indigence qui tranchaient avec l'aisance des campagnes épargnées par la guerre » (Jacques Thuiller). Dans un pays ruiné, bourgeois, villageois et laboureurs n'en finissent pas d'être empêchés de travailler, pillés puis taxés par les uns et par les autres; les conséquences s'en font encore sentir. Les Le Nain peintres s'établiront à Saint-Germain-des-Prés où Antoine sera reçu maître le 16 mars 1629 ...

François devait avoir cinquante ou soixante ans. Son fils aîné est dit tuteur, des enfants mineurs existent donc qui ne sont pas nommés. Leur mère n'apparaît pas. La vente ne mentionne ni maison ni terres, héritage probablement conservé par les enfants, mais François cultivait des champs où il récoltait du blé et entretenait quelques prés où il élevait des poulains. Le cheval, la valise de cuir et les pistolets évoquent des déplacements sur des chemins peu sûrs. Le défunt appartenait-il à une compagnie d'arquebusiers ?

Les rétributions aux fonctionnaires du roi furent souvent tardives et incomplètes au temps d'Henri IV ... Quel était le patrimoine foncier de **François de Meulan** et celui de **Louis Demeullan** (! 1595) ? La politique financière de Henri IV puis celle engagée par Richelieu ont-elles contribué à appauvrir une famille déjà éprouvée par le fait de vivre dans une région ruinée par la guerre civile et la guerre étrangère ? S'étaient-ils endettés pour acquérir leurs offices ? L'acte des archives portant l'énoncé de la taille des habitants de Beautor en 1564 (fermages, officiers ...) qui a été détruit aurait-il apporté quelques éléments de réponse ? ...

Tout au long du siècle, les registres paroissiaux de **Beautor** vont mentionner des porteurs du patronyme susceptibles de le transmettre mais dont les liens parentaux ne sont que partiellement connus. Des femmes appartiennent aussi à la famille sans qu'il soit possible de les y relier précisément.

Au mois de mai 1625, les registres de l'église de Canterbury portent mention du baptême de Judith, fille d'**Anthoine Melon**. Le prénom du bébé est identique à celui de l'enfant d'**Abraham de Melan** baptisé en 1598. Une génération a passé. S'agit-il du même patronyme, alors déformé par la prononciation ? Le nom de la mère n'est toujours pas mentionné. Les témoins sont Jacques Doerain, Allart Wooten, Sosanne de le Becque et Judith Ricquebourg. Dans d'autres actes de ces registres (R. Delguste-Devisme, « *Canterbury, refuge ...* »), les patronymes **Le Clerc**, **Parent**, **Motte** ou **de La Motte**, **Le Febure**, **Thiery** (et même **Elisabeth Thiery**), **D'offemont** ou **Doffemont** sont notés et se retrouveront dans l'entourage **Demeulan** un siècle plus tard à Beautor. Mais ces noms de famille sont très répandus et on ne peut tirer aucune conclusion.

La terre de Jussy est saisie sur les enfants de Nicolas **de La Fons** et de Catherine Le Forestier, leur père ayant embrassé le protestantisme.

Le pasteur de Vermandois, Jean Métayer, épouse à Paris Madeleine Dessels.

On reprend le projet de rendre la Vesle navigable; des bateaux venant de Rouen et de Paris arriveront, par le confluent avec l'Aisne, jusqu'à Reims. Le canal de Braine n'a pas été entretenu pendant quinze ans.

Le duc d'Orléans possède une partie de la forêt de **La Fère**, engagée suivant contrat du 3 août à Philippe de Longueval, sieur de Manicamp (Archives de la Maison de France - AP / 300 (I) / 474 - Autorisation de Monseigneur le comte de Paris du 6 août 1991 - A.N.).

En **1627**, Richelieu attaque La Rochelle et triomphe l'année suivante. Avec les 180 000 livres dont la reine lui fait alors cadeau, il continue ses achats, devenant, comme Sully, un des plus riches propriétaires fonciers de France aux dépens de grands seigneurs et de princes du sang qui se défont de biens qu'ils ne peuvent plus entretenir. Pour réduire sa dette envers Sully, Condé lui vend les terres de La Faloise, Breteuil et Francastel en Picardie. Le cardinal obtient les abbayes de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens et de Ham au diocèse de Noyon.

Christophe **Parent**, laboureur à Achery, a vendu le 11 décembre 1620 chez M^e **Rillart**, notaire à La Fère une *faux* (fauchaison d'un pré) à prendre dans la dernière pièce d'un arrière-fief de Pierremande, seigneurie de la Motte d'Achery, à Laurent de May, marchand à La Fère, qui en rend hommage le 6 août **1628**. Le dénombrement de la Motte d'Achery fait mention d'un septième fief qui appartenait à Robert du Pont en 1385 (dénombrement de la châtellenie de Coucy de janvier 1386) puis à Rousseau du Rieux et qui avait été réuni au fief du Chapitre faute de devoirs féodaux mais *on n'en avait plus connaissance* (G. 614 - A.D. Aisne).

L'évêque de Noyon demande aux curés de recenser les huguenots

Pierre **de la Motte** est reçu sergent traversier à **La Fère** en **1632** (B. 716 - A.D. Aisne).

Le 19 mai **1635**, Louis XIII déclare la guerre au gouverneur des Pays-Bas espagnols puis au roi d'Espagne Philippe IV. La guerre avec l'empereur est engagée l'année suivante. Dole subit le premier choc le 29 mai **1636**. La dernière phase de la guerre de Trente Ans (la guerre de *Dix Ans*) est commencée. Le 2 juillet, deux armées entrent en Picardie. Le 16, La Capelle se rend. La communauté de Clairefontaine affiliée à l'abbaye de Prémontré en forêt de Saint-Gobain est entièrement détruite pendant le siège et les moines sont recueillis à Villers-Cotterêts. Les habitants épouvantés fuient vers Laon. Après la reddition de Vervins, Surfontaine, Bohain

et Etreux, Le Catelet se rend le 26 juillet. Hirson, Ribemont, La Ferté-sur-Péron, Villers-le-Sec, l'abbaye de Montreuil ne peuvent tenir. Seuls le fort de Guise et la ville de Montdidier obligent les assiégeants à s'éloigner. Les armées impériales renforcées des troupes du cardinal-infant portent la désolation dans tout le pays. Jamais les souterrains-refuges - nombreux en Picardie - n'ont vu s'entasser tant d'humains et d'animaux y mourant de faim et de maladies. Les Impériaux investissent Corbie qui capitule le 15 août

Condé quitte Dole pour aller protéger Paris. Le 30 août, pouvoir est donné à M. de Laborde de faire assembler et armer sous le commandement du sieur de Genlis toutes les communes de Picardie, élection de Noyon, bailliage de Vermandois, **Chauny, La Fère et Laon**, et de les organiser en milice. Une ordonnance de Laffemas, intendant de la justice, de la police et des finances aux provinces de Picardie et d'Île-de-France, enjoint aux habitants de la Picardie, même à ceux qui se sont retirés *delà* la rivière ou dans les bois, de prendre les armes promptement ... Elle leur promet quartier, logement et *pain de munition* comme aux gens de guerre (Mairie de Saint-Quentin - Inventaire sommaire - A.D. Aisne).

La peste, déclarée en Lorraine l'année précédente, est à Lunéville vers la fin d'avril. Elle continue ses ravages. Plus de 3 000 habitants de Saint-Quentin en meurent durant l'année.

La panique règne à Paris. Miliciens, membres du ban et de l'arrière-ban ... 40 000 hommes sont rassemblés devant Senlis ... L'armée royale passe l'Oise le 13 septembre, reprend Roye, assiège Corbie qui tombe le 14 novembre

La guerre a fait beaucoup de dégâts mais les dommages ne sont pas toujours le fait de l'ennemi.

En vertu de lettres de rescision du 2 janvier **1638**, un bail de prés fait par l'abbaye du Calvaire à Anne Lamy, veuve du maire de **La Fère**, Claude Dambertrandt, est résilié.

La possession des menues dîmes de **Beautor** est maintenue au curé du village.

Le 15 janvier, une lettre des maire et échevins de Guise est adressée aux premier et échevins d'Amiens relativement à la subsistance des gens de guerre dont ils sont encore chargés quoique « nostre pays soit entièrement ruiné et que nous ayons beaucoup de garnisons, entre autres 14 compagnies d'Alemans qui font de grands désordres » (AA. 66 - A.D. Somme).

A Amiens le 22 juin, une femme écrit à son beau-frère : « René vien dariver, y vien doprès de Sinquintin où y a faly estre pry de lennemy. Samedy dernier il a veu prendre les bestiau des faubour de Sinct Quintin » (AA. 66 - A.D. Somme).

Au nombre des villages détruits est Haucourt (Le Haucourt ?). « Le dit lieu a esté brûlé par les ennemis et est à présent déserté »

De fortes réductions des baux sont accordés aux fermiers en **1639-1640** quand des révoltes ébranlent la province. Le peuple est pauvre. Les campagnes militaires n'apportent aucun résultat décisif malgré l'énorme pression fiscale supposée les financer

A **Beautor**, Martin **Blaize** et Abraham **Ragan** renoncent, pour leurs femmes, Catherine et Marie **de Meulan**, et consort à la succession de **Bernard de Meulan**. Ont-ils peur d'un trop lourd passif ? Les créanciers peuvent prendre toutes mesures nécessaires pour recouvrer leur capital, c'est-à-dire faire vendre le patrimoine. Les problèmes de succession se règlent difficilement, demandent dix, vingt ans ... et les intérêts arriérés s'accumulent. L'héritage de celui qui est probablement leur père est-il chargé de dettes ou bien y a-t-il un autre motif à la renonciation ? **Abraham**, nom de baptême, donne à penser que celui qui le porte est protestant ou tout au moins né dans une famille qui a pu l'être. Bernard est-il un frère cadet ou un cousin de François (+ 1625) ? Catherine et Marie n'ont pas de frère; le patronyme ne sera donc pas transmis dans cette branche (B. 725 - A.D. Aisne - Il ne reste qu'une mention dans l'inventaire sommaire; l'acte est « poussière »).

Le pasteur Jean Métayer, veuf, épouse en **1640** Anne Buisset, née à Bohain de Pierre et Marie **Doffemont**, tous deux décédés à Saint-Quentin. Anne est veuve de Daniel Hercelin (° Cambrai), marchand à Saint-Quentin, dont elle a un fils.

La campagne de 1640 éloigne la frontière au nord mais Vervins brûle partiellement, Arras subit un long siège ... Dans la région de La Fère, les troupes passent et repassent : « Licence extraordinaire, pillages, rançons, vols de chevaux ... ».

Etienne *de La Fons*, seigneur de Commenchon et de Gibercourt, est aussi seigneur de Renty et lieutenant général de Saint-Quentin. Il a un fils, François, et plusieurs filles.

Le 12 janvier 1641, l'intendant de justice en Picardie interdit le culte réformé à Pommery - où vivait Michel de Barisy appartenant à la religion réformée depuis 1543 environ - décision notifiée à Marie de Barisis, petite-fille de Michel, et au pasteur Métayer. Les réunions cessent, renvoyées à Le Haucourt qui n'existe plus depuis quatre ans.

Antoine de Meulan, probablement le fils de **François**, a été maire de **Beautor** durant une année. A la fin de son mandat, il rend compte de son administration et présente registre et livre des devis. Leur examen se termine le 23 décembre 1642. Les problèmes soulevés par la présence de la troupe - menée par Henri de La Ferté Senneterre et le comte de Grancey - tiennent une large place dans le compte rendu. Il est reconnu que « le desfendeur (Antoine) naiant t... t... aucun denier des dits habitans par devers soy ..., les depenses ... ont esté festes par parties employées pour le bien des affers et le prouffit commun des dits habitans » (B. 1000 - A.D. Aisne).

Richelieu est mort le 4 décembre. La nouvelle est accueillie avec un soulagement non dissimulé.

Au début de l'année 1643, le pays est affaibli par la perte de son ministre. Le moral de l'armée est très bas, le relâchement général. Les soldes ne sont pas payées. L'armée de Picardie est cantonnée dans les vallées de la Somme et de l'Authie. L'armée de Champagne est regroupée sur l'Oise entre Chauny et Guise. Au mois d'avril, le commandement de l'armée de Flandre est donné au duc d'Enghien, Louis II de Bourbon, troisième prince de Condé. Il a pour lieutenant général Michel de l'Hôpital assisté de trois maréchaux de camp dont le marquis de La Ferté Senneterre et Jean de Gassion, un huguenot.

Le roi est malade, gravement. Le commandant de l'armée de Champagne, le marquis de Gesvre, baron de Fresnay, châtelain d'Assé le Boisne, qui est à Chauny, se rend à Paris, préoccupé par la prochaine vacance du pouvoir. Enghien reste à son poste malgré les lettres reçues de son père qui lui conseille d'être lui aussi présent dans la capitale. Devenu de fait responsable de l'ensemble des armées, il regroupe les soldats et réfléchit

... Les Espagnols décident de surprendre l'adversaire en passant par les Ardennes et l'extrémité sud de la Champagne ...

Renseigné sur les mouvements adverses, Enghien arrive, le 14 mai, par Péronne et Saint-Quentin, aux sources de la Somme où il apprend la mort du roi

Le 20 mai au matin, la bataille de Rocroi est finie

Jacques Duchemin s'est obligé, par un accord d'avril 1643 avec le maire et les habitants de **Beautor**, à la garde de leurs bestiaux. L'accord n'a pas été pleinement respecté, semble-t-il. Quatre nourretiers (qui engraisent de jeunes animaux pour en vendre la viande), dont Louis **Bourbet**, pour 16 bêtes à cornes, et Nicolas **de La Motte** pour 15 bêtes, doivent de l'argent et le lieutenant général Pouillet les condamne à payer les sommes dues le 22 mars 1644 (B. 1000 - A.D. Aisne).

Le dimanche 2 octobre à Beautor, une rixe oppose Simon Picquet dit *La Jeunesse*, garde du sel à cheval du grenier à sel de Coucy-le-Château, à Anthoine Bourbet (ou Bourbe), **Sébastien Demeulan (de meulan ou Desmolin**, selon les trois citations du texte), Jean Goudman(t), Claude Charlier, Jacques Leclercq, Etienne Apoix et Jacques de Croix, rixe au cours de laquelle le dit Picquet est blessé d'un coup d'arquebuse.

Le 18 décembre, le dit Bourbet est jugé coupable puisqu'il était armé du fusil. Quant aux autres accusés « mal à propos et sans raison ils sont poursuivis » (B. 1254 - A.D. Aisne). Manifestation de colère à l'encontre des excès de l'imposition ? Rancune particulière à l'égard d'un agent du fisc trop zélé ou sans scrupule ? L'affaire a-t-elle des suites ?

Mazarin, à l'instar de Richelieu, multiplie les emprunts, réduit les rentes, vend les offices et crée des taxes

Un procès oppose Messire Achille de Longueval, chevalier, seigneur de Mani-camp, Beautor et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, à **Jacques de Meulan**, propriétaire d'une maison sise à Beautor en la Grand rue. Il y a contestation sur le *vrai et loyal* cens à payer. La décision est annoncée à maître Antoine Rillart, notaire à La Fère, chargé des intérêts du seigneur de Manicamp, et à maître Louis Comturier qui défend ceux de Jacques de Meulan et tous deux protestent d'appeler de la sentence le 10 novembre 1644 (B. 1000 - A.D. Aisne).

Un autre procès court la même année, opposant Firmin Berlau, marchand, à **Jacques de Meullan**, nourretier, demeurant tous deux à Beautor. M^e Comturier défend à nouveau les intérêts de Jacques qui est dit *présent en personne* en février **1645** et qui signe l'acte d'une petite écriture simple, précise et affirmée (B. 1000 - A.D. Aisne).

Le roi engage à Roger de Longueval, seigneur de Leuilly, Pont-Saint-Mard et Crécy-au-Mont, ses domaines de Laon, Noyon et Coucy pour 83 000 livres et celui de Saint-Quentin pour 14 960 livres.

Les ennemis font une incursion à Vendeuil le 9 octobre, s'emparent de vingt personnes qu'ils conduisent à Cambrai et en tirent de fortes rançons

Madame de Barisy meurt à Saint-Quentin en février **1646**. Ses héritiers s'opposent alors aux réunions protestantes à Pommery. A l'audience du 6 septembre tenue par Philippe *de La Fons*, lieutenant civil au bailliage de Vermandois, ils prétendent que, en raison de l'exercice du culte réformé chez l'usufruitière du fief, celle-ci versait tous les ans une contribution de 450 livres pour la sûreté des réunions. Faute de payer cette somme, eux-mêmes se sentent menacés « de feu et de pillerie ». Le pasteur Métayer répond que la contribution payée avait pour objet de garantir, non le culte, mais la maison, le grain et les bestiaux, que les religionnaires allaient toujours aux réunions avec grande appréhension des ennemis ... et que, par ailleurs, l'utilisation du lieu était régulière et autorisée ... Assemblées maintenues ...

Monsieur Vincent installe les filles de la Charité à l'hôtel-Dieu de La Fère.

Une enquête demandée par la reine « constate que le diocèse de Laon est réduit à une si extrême misère que les villages sont abandonnés ou réduits de moitié et que les terres sont en partie devenues incultes » (*Le spectacle du monde* - déc. 1978, p. 142).

Sous la protection du cardinal Mazarin qui leur donne un tableau de Raphaël, des capucins établissent un couvent à La Fère.

Selon l'information fournie par son acte de décès, Michel *Gouy*, bisaïeul de **Hubert Demeulant**, serait né en **1647**. En quel lieu ? Marie *Marquette* qui sera sa femme est probablement née vers 1650. Des procès-verbaux de convocations de parents de mineurs pendant la période 1638-1648 indiquent des jugements prononcés contre ceux qui refusent de nommer des tuteurs à leurs enfants et d'inventorier les meubles de leurs parents décédés. Un de ces jugements concerne la famille **de Meulan** (non vu - B. 874 - A.D. Aisne).

Les troupes du baron d'Erlach, général suisse qui commande un corps d'Allemands luthériens, étaient à Lens en août avec Condé contre l'armée hispano-impériale

Les traités de Westphalie de **1648** entre l'empereur germanique, la Suède et la France mettent fin à la guerre de Trente Ans. La paix n'est pas faite avec le roi d'Espagne.

En janvier **1649**, Mazarin se retire à Saint-Germain-en-Laye avec la régente et le roi puis il fait assiéger Paris ... La Fronde parlementaire est close en mars ... En janvier **1650**, Mazarin fait arrêter Condé, Conti et Longueville. L'agitation reprend (Fronde des princes) ...

Un texte daté du 26 janvier (greffe de l'élection de Laon) souligne « la totale ruine du diocèse par les fréquents passages d'armées ... tant d'infanterie que cavallerie depuis le mois de mars 1649 : L'armée espagnole ... ne s'est retirée que la dernière feste de Pasques en suivant. En même temps l'armée du Roy ... ruine toutes les paroisses ». En mai, l'armée conduite par le général Erlac ... a « consommé tout ce qui était resté de lad.armée espagnole, a fait plus de ruine que l'autre ayant brûlé plus de 40 villages et tué une partie des peuples ». En novembre « l'armée allemande s'en retourne en Allemagne, repasse et détruit le peu de repousses des grains ... En même temps, une partie des troupes françaises ... ». Fin décembre, « le régiment de Bonaulx composé de 12 cens chevaux, compris leur artillerie, n'ayant voulu entrer à Saint-Quentin, lieu destiné pour leur garnison, vient loger à Achery et Mayot proche de La Fère, ... en tous lieux ont commis grands outrages et

désordres par l'espace de trois semaines Sy bien que la plus parts des paroisses de ceste eslection demeurent désertes et inhabitées et quantité d'habitans sabsentent et sortent pour aller demeurer au Palatinat. (signé) Leclerc (G. 419 - A.D. Aisne).

Le 26 juin 1650, les dames du Calvaire accordent un bail à Adrien **Delette**, demeurant à Bauthor, du lieu du Buisson Notre-Dame qui tient d'un bout à l'église de Beautor (H. 1489 - A.D. Aisne).

L'armée royale combat en Flandre et à Rethel. Vervins est occupé par les Espagnols qui reviennent aussi devant Guise et essaient de s'en emparer. Charles de **La Fons**, seigneur de la Plesnoy, contraint les Espagnols à quitter le siège de la ville. Pour se venger, ceux-ci détruisent le château de la Plesnoy et reprennent pour la quatrième fois Le Catelet.

L'abbaye de Vauclair est pillée et incendiée, l'abbaye des prémontrés de Braine également ... Les protestants cessent leurs assemblées à Pommery ... Plus de quatre mille pauvres, mal nourris, logés dans des souterrains humides, traînent par les chemins. C'est alors que le nom de Monsieur Vincent devient populaire : les sœurs de la Charité prodiguent leurs soins et elles ont fort à faire. A Mesbrecourt, sur la rive droite de la Serre, les terres demeureront incultes pendant cinq ans, faute de bras pour les cultiver. La commanderie des chevaliers de Malte de Laon y possède une ferme importante ruinée depuis 1648.

Devant la coalition des princes et des parlementaires, Mazarin s'exile à Brühl, le 6 février **1651**. Allant vers Cologne, il se serait arrêté à La Fère

Les armées des frondeurs marchent sur Paris. Une rencontre se produit le 1^{er} juillet **1652** dans le faubourg Saint-Antoine. Les excès vont provoquer le ralliement à la monarchie.

Sous le prétexte de l'approche de l'ennemi au milieu de l'été **1653**, le gouverneur de **La Fère** fait inonder les prairies des alentours. Dambertrand, maire de la ville, s'insurge et défend avec fougue sur la place publique les intérêts de ses administrés lésés par cette décision. Le gouverneur le tue d'un coup d'épée. Un sergent, **Doffemont**, se trouve emprisonné à deux reprises, injustement semble-t-il, à propos de cette obscure affaire.

La famille de Louis de Froidour, seigneur de Cerisy et du Vintre depuis 1650, lieutenant général au bailliage de La Fère, est anoblée.

Les armées des maréchaux Turenne et La Ferté Senneterre campent à Tergnier, Fargniers, Quessy et Vouël. Les habitants de ces villages abandonnent leurs maisons et ne reviennent que le 8 septembre. A peine sont-ils rentrés chez eux qu'un détachement des troupes de Senneterre les contraint à retourner dans les bois. Quand la population quitte les bois au début de janvier **1654**, les chevaux ont été enlevés. Les terres ne sont pas labourées, les foins sont perdus et on cherche le bétail. Louis de Froidour réduit de moitié les fermages dus par Brice Boucher à l'abbaye du Calvaire car les prés affermés ont été entièrement ruinés par le campement de l'armée française à Fargniers (B. 744 - A.D. Aisne).

A Saint-Quentin, un arrêt du 13 avril constate que, autour de la ville, il n'y a plus un lieu « qui ne soit dangereux par les courses fréquentes que les ennemis y font jusques à ses portes ».

Mazarin vient à **La Fère**. Le domaine est engagé au cardinal qui, tout en s'occupant des affaires du royaume, ne néglige pas les siennes. Mazarin acquiert Saint-Gobain.

Le pasteur Métayer, veuf, se marie pour la troisième fois avec Marie Lecomte, veuve de Jacques Serrurier. Elle mourra à Saint-Quentin le 3 février 1679.

Les Français reprennent Le Catelet.

En mars **1656**, à la requête du clergé de Laon, une information est ouverte sur les ruines du diocèse causées par le séjour des armées françaises et allemandes, et le clergé lui-même dépose, « mettant la main au pied » (pied du Christ sur la croix) et jurant de dire la vérité (G. 419 - A.D. Aisne). Ces témoignages forment un cahier de 52 feuillets, écrits haut et bas, recto verso. Le premier est déchiré horizontalement par le milieu et il manque la partie haute.

Il faut payer les impôts ! « Les sergents emploiez au recouvrement des deniers des tailles du bureau de Laon, deux y ont esté tuez, plusieurs blessés, exerddés et battus par les peuples quy sont comme désespérez de ne pouvoir satisfaire aux demandes quy leur sont faictes ».

Les places de Rethel, Château-Porcien, La Capelle sont prises durant l'été.

Le 27 juin **1657**, une ordonnance de l'intendant de justice choisit Dallon pour l'exercice du culte réformé et Jean Métayer l'accepte malgré les risques d'embuscades

Au début du mois d'octobre, les villages de Choigny et de Mayot sont pillés par la garnison de Cambrai à laquelle ils refusent de payer contribution.

En décembre commence un hiver particulièrement froid qui dure jusqu'en février **1658**. La Seine, comme la Marne et l'Oise ... connaissent une crue exceptionnelle (« *L'Histoire* » n° 334, sept. 2008).

Claude de Meulan, époux de Claudine **Dauthuille**, meurt à Beautor en novembre. Père d'un garçon, **Pierre**, et de cinq filles, Catherine, Marguerite, Anne, Françoise et Claudine, il laisse à ses héritiers deux maisons rue de la Vallée, des prés et des terres labourables à Beautor et à Achery (B. 747 - A.D. Aisne).

A la même époque à Beautor, à La Fère ou dans les villages environnants vivent **Estienne de Meulan**, laboureur ou nourretier, **Louis**, charpentier, et **Charles de Meulan**, mais le lien de parenté qui les unit n'est pas connu. Louis **Doffemont** ainsi que Nicaise et Philippe **Doffemont**, charpentiers à Travecy, et que François **de la Motte**, « masson à Bauthor » sont probablement de la parentèle. Claude semble avoir deux frères : **Jacques** - est-ce le nourretier de la Grand rue ? - et **Antoine**, laboureur - s'agit-il de celui qui fut maire ? Antoine se charge des plus jeunes enfants. Il n'est pas question de leur mère dont ils sont apparemment déjà orphelins. La vente des biens de la succession de Claude a lieu le 5 janvier **1659** pour une somme totale de 474 livres et 1 denier (B. 868 - A.D. Aisne).

Le 7 novembre, le traité des Pyrénées met fin à la guerre.

Le temple de Le Haucourt n'est toujours pas reconstruit. La paix revenue, on se met à l'ouvrage mais, le 30 juin, les travaux sont interrompus. L'évêque de Noyon s'est plaint ... Les catholiques sont irrités car le culte calviniste étend son influence à Saint-Quentin. Le couvent des capucins fondé en 1613 est envahi par l'hérésie
.....

Jean Détalle, maire de Beautor, présente le compte des deniers reçus et déboursés par lui. Les comptes seront rendus par Jacques **Riche**, maire de la communauté l'année suivante (B. 866 et 867 - A.D. Aisne).

Un bail est consenti par Armand Charles, duc de Mazarin, à Louis **Thiery**, bourgeois de Paris, des domaines de Marle, La Fère, Ham et Saint-Gobain.

Un bail du 31 janvier **1661** est accordé à Nicolas Marcq par les dames de l'abbaye du Mont du Calvaire sur des terres de Beautor, Fargnier et *Travessy*. Ces lieux sont voisins de terres appartenant « aux hoirs de **Claude de Meulan** et autres, à **Estienne de Meulan** à cause de sa femme ... à **Pierre des molins** du dit bauthor » (3^e p., avant-dernière ligne - H. 1483 ... 1490 - A.D. Aisne).

Le bail sera renouvelé le 10 juin 1676 puis le 2 mars 1686 mais dans ce dernier on lit **Pierre de meulan** et non Desmolin.

Des travaux pour rendre l'Oise navigable de La Fère à Noyon sont autorisés en **1662**.

Antoine de Meulan meurt, quatre ans après son frère Claude. Veuf en premières noces de Jeanne **du Mesnil**, il laisse à sa seconde femme, Marguerite **Bourbet**, et à ses enfants, **Noël**, **Jacques** (son oncle Jacques, parrain probable, lui aurait donné son nom) et Marie, épouse de Louis **Blin**, sa maison de Beautor. L'autre maison héritée de Claude est louée. Antoine possède quelques biens à Achery et à Danisy mais il y a peu de revenus à en espérer car les locataires sont dits indigents (B. 868 et 869 - A.D. Aisne).

Marguerite Bourbet rencontre des difficultés. Le 18 mai **1664**, un procès oppose Antoine Dupont et Marie Guiot, veuve de feu Abraham du Parcq, demeurant à La Fère, à la veuve et aux héritiers de feu **Antoine de Meulan**, vivant laboureur, demeurant au village de Beautor (B. 1215 - A.D. Aisne).

Le 30 octobre, l'évêque de Noyon dénonce les prêches dans les annexes. Il cite les pasteurs de Compiègne et de Vaux, celui de Saint-Quentin (Métayer) et celui de La Fère (Imbert). A Saint-Quentin, le protestantisme continue sa progression.

On fabrique à Saint-Quentin des batistes et des linons imités de l'Inde. Pour un fil délicat, il faut une atmosphère humide et une température stable. Les ouvriers passent de longues heures devant leurs métiers à bras installés dans les caves, ce qui nuit à leur santé d'où une mort souvent prématurée des adultes et une forte mortalité infantile.

Beaucoup de huguenots sont mulquiniens. Les magistrats municipaux accablent une dizaine de marchands dont les ancêtres ont établi le négoce de la toile qui fait subsister non seulement la ville mais aussi le pays environnant. Ils leur reprochent de vouloir former un corps séparé et de se soustraire à leur juridiction.

Les autorités espagnoles des Pays-Bas du sud déplorent le recul des expéditions vers la France des serges d'Honschoote, de la saïetterie lilloise et surtout des toiles de lin; recul imputable à la guerre mais aussi aux considérables progrès de la toilerie française, chanvre et lin, de la vallée d'Oise au Maine, à la Bretagne et à la Vendée. Au milieu du siècle, les toiles arrivent en Espagne par quantités considérables, toujours plus fines, plus solides, mieux blanchies, mieux apprêtées (d'après P. Goubert).

Un arsenal est fondé à La Fère en **1666**. Terrains et bâtiments militaires occupent un tiers de la ville.

Louis XIV fait campagne en Flandre. Tournai, Courtrai, Audenarde, Alost, Lille, Charleroi, Douai tombent en son pouvoir. Les archives de la chambre des Comptes de l'État flamand-bourguignon sont saisies.

En mai **1668**, Louis XIV signe le traité d'Aix-la-Chapelle qui lui permet de conserver les places flamandes.

Depuis l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye de 1667, les actes de baptême comportent les signatures du père, s'il est présent, et des parrain et marraine, ceux de mariage, les signatures des époux et des témoins, ceux de sépulture, de deux témoins et de deux parents. Les registres sont tenus en deux exemplaires dont un déposé au bailliage.

Le premier registre paroissial de Beautor consultable aux archives commence en **1668**. On peut y voir qu'il existe plusieurs branches portant le patronyme **Demeulan**.

Plusieurs enfants naissent : à Beautor, le 14 septembre, Louise, fille de Jean **Ristal** et de Marie de Meulan, parrain, Jacques **de la Motte**, marraine, Louise **Testart**; à Versigny, le 28 octobre, Jacq, fils de Charles **Tiery**, « maquinion », et de Marguerite de La Cour; à Beautor, le 2 décembre, Isaac, fils de **François de Meulan** et de Simone **Riche**, parrain, Isaac Grégoire de Saint-Quentin, marraine Louise **Testart**.

Le 25 janvier **1669** meurt à Beautor Marguerite Demeulan, épouse de Nicolas **Baudouin**.

Charles, fils de **Charles Demeulan** et d'Antoinette **Simonet**, naît le 17 février et Antoine, fils de Jean **Lefebvre** dit *la Montagne* et de Marguerite de Meulan, le 25 mars à Beautor.

Le 15 août à Flavy-le-Martel est baptisée Marie, fille de **Jean Meulan (Merlan, moulan ou meulay ?)** et de Christine **Couilliet**, parrain Nicolas Henot, marraine Marie Couillot, femme de Pierre Remi, qui ont déclaré ne savoir ni lire ni signer - signé Evrard (I E 365 / 1 - A.D. Aisne). Des membres de la famille vivent probablement à Flavy où **François Demeulan** trouvera sa troisième femme en 1704 mais le 'nid' familial reste Beautor.

Le prêtre est-il âgé et défaillant ou bien son écriture hésitante reflète-t-elle les hésitations des parents de l'enfant, on ne peut choisir entre les différentes formes possibles du patronyme dans cet acte. Presque toutes les difficultés déjà rencontrées partiellement dans d'autres actes semblent ici rassemblées. La première syllabe du nom - **de** - parfois collée aux lettres suivantes, parfois séparée d'elles, et qui ne porte jamais de **d** majuscule, est ici absente. On ne saurait dire si la lettre **m** est ou non une lettre majuscule. La lettre **e** dans sa graphie ancienne, est souvent confondue avec la lettre **o**, même confusion graphique pour **u** et **r**, confusion encore pour la lettre **n** finale dont le second jambage replié sous le mot donne l'image de la lettre **y**.

Catherine **de Meulan** met au monde à Beautor le 14 septembre, une autre Marie, fille de feu Noël **Batillot** (mort quatre mois auparavant). Or en mai et en novembre 1669, en avril 1670 et septembre 1671, Jacques Gobau, demeurant à La Fère, plaide contre Noël Bastillot. Les notaires sont Cocqueret, Rillart et Mathon (B. 1215 - A.D. Aisne). Sur les listes de réceptions d'officiers de justice du bailliage de La Fère figurent Jacques Rillart, Noël Batillot ... sergents (officiers chargés de rendre exécutoires les jugements), Antoine Thiery, procureur, Claude Thiery, substitut du procureur du roi.

Noël Batillot est-il cité à titre posthume ou a-t-il des cousins homonymes ?

Armand Charles de la Porte Mazarini est, comme son père, duc de Rethelois, de la Meilleraye et de Mayenne, pair de France, prince de Château-Porcien, marquis de Montcornet, comte de La Fère et de Marle, baron de Ham, Saint-Maixant et autres lieux, capitaine et gouverneur du château de Vincennes et de La Fère ... et aussi Grand maître de l'Artillerie. Il se démet de cette dernière fonction en faveur du duc du Lude.

Le 9 mars **1670**, à Beautor, **Jacques Demeulan** perd sa femme Marie *Campion*.

Antoinette naît à Beautor le 12 août au foyer de **Charles Demeulan** et d'Antoinette *Simonet*. Le 23 novembre, Marguerite vient au monde dans la maison d'**Etienne Demeulan** et de Madeleine *Clair*.

Si on en croit les informations portées sur son acte de décès, Elisabeth *Thiery* naît en 1670 mais elle ne figure pas sur le registre de Beautor où on ne relève d'ailleurs pas de Thiery. Les recherches faites à l'entour sont restées vaines jusqu'à présent.

Vers 1670, Michel *Gouy* épouse Marie *Marquette*. En quelle paroisse ? Aux Marquette déjà notés, on peut ajouter Charles Marquette, seigneur de Marly, époux de Florimonde Leclerc, président au siège présidial de Laon, parent très éloigné de Marie, peut-être ?

Marie, fille de **François Demeulan** et de Simone *Riche*, naît à Beautor le 3 février **1671** mais elle mourra l'année suivante.

Une conversion retentissante se produit à Saint-Quentin : l'adhésion de sœur Agnès, supérieure de l'hôtel-Dieu de la ville, au protestantisme. Agnès quittera le Vermandois et épousera à Genève un gentilhomme allemand, croit-on.

Le 10 octobre, Antoinette, qui n'a guère plus d'un an, perd sa mère, Antoinette *Simonet* et son frère Charles âgé de deux ans et demi. Le 1^{er} décembre, son autre frère, Daniel, âgé d'environ six ans, meurt à son tour. Ne reste-t-il qu'Antoinette auprès de **Charles Demeulan**, le père, qui se remariera avec Barbe *des Ruelles* ?

Le 15 mars **1672**, Marie Demeulan épouse à Beautor Martin *Dusauloir*.

A La Fère, on construit un moulin à poudre et on établit une nitrière artificielle. En avril, la guerre est déclarée à la Hollande.

A Beautor, Louis *Doffemont* a épousé Simone *Carlier*.

Le 5 février **1673** naît à Beautor François, fils de **François Demeulan** et de Simone *Le Riche*. Il est baptisé et son parrain se nomme Roland Chateau dit *Picart*, sa marraine est Françoise Le Roy du faubourg Saint-Montain de La Fère.

Dix jours plus tard, au 15 février, est inscrit le mariage des parents du nouveau-né. Or le couple a déjà fait baptiser trois enfants, le premier étant *Isaac* (décembre 1668). Cette union existe depuis au moins cinq années. On peut penser que le mariage a été enregistré par un pasteur. Le nom de baptême donné à leur fils aîné, prénom de son parrain venu de Saint-Quentin, renforce cette idée. François et *Simone* (nom biblique ?) se sont trouvés dans la nécessité de faire reconnaître leur mariage en acceptant le sacrement catholique. Sous quelle pression ?

Les premières pages du registre paroissial mentionnent plusieurs renonciations à la « religion prétendue réformée » concernant des individus sans lien apparent avec des Demeulan. Les familles protestantes de Beautor sont-elles nombreuses ? Le registre précédent mentionnait-il d'autres abjurations ? Le fils de Charles Demeulan, *Daniel* décédé en décembre 1671, portait lui aussi un nom biblique. Certains Demeulan de Beautor étaient-ils restés dans la foi catholique ou bien avaient-ils tous choisi la religion réformée ? Les registres de Saint-Quentin retrouvés par A. Daullé ne le révèlent pas. Protestants, sont-ils revenus, les uns après les autres, au catholicisme à des moments différents, sous quelles contraintes ? Qui s'est expatrié ?

Le 7 mars, Antoine Bourdon plaide contre « Jean et Adrien *Gaian* (Gayant) tisserans demeurant à Bauthor, leur maire, le syndic, les habitans et la commune » (B. 1215 - A.D. Aisne).

Le 11 mai, Marguerite a un petit frère dans la maison d'**Etienne Demeulan** et de Madeleine *Clair* (Clerc). Le parrain, **Bernard Demeulan**, donne à l'enfant son prénom. La marraine est Anne Ristal.

Chez Louis *Doffemon* et Simone *Carlier* naît un garçon, Claude.

Jacques *Marquette*, né à Laon en 1637, est devenu jésuite. Il est parti pour l'Amérique et prépare l'expédition qui lui permettra de reconnaître le fleuve dont les Indiens lui ont parlé. Il quitte la mission de Saint-Ignace le 17 mai. Le 14 juin, il découvre le *Père des fleuves*, le Mississippi, dont il descend le cours. Le père Marquette mourra le 18 mai 1675 sur les bords du lac Michigan, ayant découvert les sources du Mississippi.

La guerre de Hollande est devenue européenne. La lutte de la France contre l'Espagne reprend et les passages de troupes à Saint-Quentin s'intensifient. Il faut loger les officiers et leurs hommes. Les impôts augmentent. Les ventes de nouveaux offices réapparaissent. Le papier timbré est étendu aux actes des fabriques et aux registres paroissiaux. On revend en détail une partie du Domaine royal si péniblement racheté. On emprunte

En **1674**, le Danemark s'associe à la coalition européenne. Le 11 août, Condé remporte une sanglante victoire sur le prince d'Orange à Senef, près de Charleroi; huit mille Français et douze mille alliés hollandais et espagnols sont tués.

Une partie du bourg de Vendeuil en Vermandois est brûlée par les Espagnols qui attaqueront de nouveau l'année suivante et seront repoussés par les habitants.

Magdeleine Demeulan meurt à Beautor le 15 juin **1675**, âgée de vingt-cinq ans.

Anne vient au monde au foyer de **François Demeulan** et de Simone *Riche*, le 17 septembre.

Le 3 novembre, Jean Caron, maître cordonnier au bourg de Saint-Gobain, abjure la religion réformée.

A Canterbury et à Sandwich, l'émigration huguenote compte en **1676** deux mille cinq cents tisserands. L'activité est grande autour du tissage et autour de la fabrication du papier. « Aux frontons des boutiques et sur les stèles des tombes, les noms de famille retrouvés sont estropiés ou anglicisés mais souvent reconnaissables » (R. Delguste-Devismes).

Le moulin à poudre de La Fère explose le 26 août à six heures et demie du matin et l'énorme détonation met toute la ville en émoi. Heureusement, l'arsenal tout proche est épargné.

Malgré l'opposition et les suppliques de la municipalité, le moulin est rebâti.

Un procès oppose Aimée du Crocq, veuve de François Botté, à François *Doffemont*, soi-disant huissier, et Marie *Joran*, sa femme, le 7 octobre.

Le 8 novembre naît Anne, fille d'**Etienne Demeulan** et de Madeleine *Clerc*. Son parrain, **Isaac Demeulan**, n'a pas encore huit ans s'il s'agit, comme il est probable, du fils de François. Etienne et François sont-ils frères ? La marraine est Anne Sénéchal.

Catherine Demeulan épouse Daniel *Léchevin* le 25 juin **1677** à Beautor et le 26 juillet, Marguerite Demeulan épouse Élie *Hermet*. Les noms de baptême des époux laissent encore supposer des familles qui sont ou furent protestantes.

Le 2 août, **Etienne Demeulan** meurt, âgé d'environ trente-huit ans. Sa femme, Madeleine Clair (*Clerc*) reste seule avec au moins trois jeunes enfants, Marguerite, six ans, **Bernard**, qui en a quatre, et Anne âgée de neuf mois.

Marie Demeulan, épouse de Jean *Charlier*, meurt à quarante-cinq ans.

Anne Demeulan met au monde Jean, fils de Jean *Gayan*.

On détruit une partie des fortifications de La Fère et le reste sera négligé. Les frontières s'éloignent, ce qui diminue l'importance de la place comme lieu de défense.

Un hôpital des pauvres, fondé et doté par Charles de la Porte, duc de Mazarin, s'établit à La Fère.

Las et divisés, les coalisés signent la paix en **1678**. Les traités de Nimègue avec les Provinces-Unies, l'Espagne et l'empire cèdent à Louis XIV Cambrai et le Cambrésis ... Le roi, maître à l'extérieur, se tourne vers l'intérieur. Après les brimades, il va en venir à la persécution violente ...

Le 15 septembre **1680** à Beautor est baptisée Jeanne, fille de **Charles Demeulan** et de Barbe *des Ruelles*. Ils auront un fils, **Pierre**, le 4 janvier 1682.

Le 10 février 1681, Antoine Lemaire, notaire royal et procureur au siège royal de La Fère, épouse Charlotte, fille de Charles *Rillart*, ancien garde-marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts de La Fère et Marle. Les témoins sont Adrien Gobaut, maire de La Fère, et Jacques Rillart, sergent royal.

Le 9 décembre **1683**, Marguerite Demeulan est la marraine du bébé qui vient de naître de Anne Demeulan (sa sœur ?) et de Jean *Gayan*. Elle lui donne son prénom.

Pour obliger les parents à déclarer les naissances et à faire baptiser les enfants, le baptême catholique est imposé sous peine d'amende. Par sentence du 10 décembre, le lieutenant criminel au bailliage de Vermandois interdit le culte protestant à Le Haucourt ainsi que le ministère de Samuel Métayer. Après appel, l'interdiction est limitée à six mois. Métayer se retire à six lieues de la ville.

Noël Demeulan est le parrain de Marie Anne *Adam* à Beautor.

Ce patronyme *Adam* était celui d'une dame âgée à laquelle, dans ma petite enfance, je rendais parfois visite avec ma marraine à l'hospice de vieillards d'Aulnay-sous-Bois. Il évoque une amitié nouée à Bouconville avant la guerre de 1914-1918 dans des circonstances que je ne connais pas. Quelle surprise de retrouver ici un nom familier à mon oreille, familier comme celui de *Rillart*, pour d'autres raisons.

Mathieu Jacques Rillart est nommé par le duc de Mazarin gruyer et maître particulier des Eaux et Forêts de Marle, La Fère et Saint-Gobain.

Le pasteur Métayer est revenu à Saint-Quentin en mars **1685**. Pendant son interdiction, le ministre de Chauny est venu baptiser et marier à Vouël, celui de Crépy a fait aussi quelques baptêmes. L'évêque de Noyon l'a su et s'en est irrité. Par un arrêt du 14 mai, le temple de Vouël est condamné à la démolition.

Les huguenots fuient vers le Cateau ou vers Cambrai. Ils réalisent leurs biens mais ne peuvent tout emporter. Les biens abandonnés sont confisqués. Les protestants, nobles et bourgeois, artisans et négociants, quittent le royaume pour les pays dits *du Refuge* et y portent leurs capitaux et leur savoir-faire. Mais que peut-on devenir quand on est ouvrier de manufacture ou laboureur ? Partir, chargé de famille et sans argent ? Rester et s'obstiner, dissimuler sa foi en se débattant avec les exigences de sa conscience ... ou abjurer ? Arrivés à l'âge adulte en ayant gardé leur foi calviniste, les jeunes se posent la question de leur mariage : où et quand un pasteur pourra-t-il célébrer leur union ? Si ce mariage n'est pas reconnu, les enfants qui en seront issus auront-ils le triste statut de bâtards ?

Devant tant de difficultés, beaucoup de huguenots ont déjà abjuré « librement et sans contrainte ». Il ne reste plus que quelques opiniâtres; c'est du moins ce que l'on veut croire à Versailles. Aussi, le 18 octobre, Louis XIV signe la *révocation de l'édit de Nantes*.

Samuel Métayer se retire à Londres ... Il reste à vaincre les dernières obstinations. Puisque la violence de la loi ne suffit pas, on ajoute la violence militaire. Les dragonnades vont affecter surtout le sud du royaume mais aussi la Normandie et la Picardie. Colbert, soucieux de la prospérité du pays, ménageait les protestants. Louvois est beaucoup plus brutal.

Le samedi 10 novembre arrivent à Saint-Quentin dix-sept compagnies du régiment de Champagne. « Au bout d'une semaine, il ne reste pas une famille qui n'ait changé. Le 20 de ce mois, il reste trois ou quatre garçons et deux ou trois filles ou femmes encore cachés dans les bois, craignant les loups et qui ne savent où aller ».

Tous les sévices sont permis aux dragons, sauf le meurtre et le viol, dont ils ne s'abstiennent pas toujours. La seule annonce de leur venue provoque des conversions. Que s'est-il passé à La Fère, à Beautor ? Saint-Nicolas aux Bois - dépendant de Fargniers ainsi que Vouël - a une population importante dispersée par la révocation, selon Melleville. Au 19 novembre à Beautor est inscrite l'abjuration de Jean Monceaux, marchand mulquinier et celle de sa femme Suzanne, et aux 7 et 8 décembre, les abjurations de neuf religieux dont Madeleine Lefebure, dame de la Motte, demeurant à Andelain. Le 25 novembre, Louvois écrit à Chauvelin : « Le roi a appris avec plaisir l'entière conversion des habitants de Saint-Quentin et environs. L'intention de Sa

Majesté est que le bataillon qui y est y passe l'hiver ... pour affermir les conversions ». Il faut maintenir les conversions donc maintenir la peur. Les dragonnades se poursuivront jusqu'en 1698.

La ligue d'Augsbourg constituée en **1686** unit contre la France certains princes allemands, l'Autriche, les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Espagne. Victor Amédée II de Savoie les rejoint secrètement.

Un descendant de Pierre des Ruelles - marchand drapier, membre de la confrérie du Saint-Sacrement à Armentières à la fin du XVI^e siècle - Daniel *des Ruelles*, originaire de Guînes, émigre en **1688** à la colonie hollandaise du Cap de Bonne Espérance (M. Rateau - *Gé-Magazine* n° 111 p. 49). Des *Le Clerc*, originaires de Doornik (Tournai) selon les archives hollandaises, sont aux Pays-Bas en 1687 et à la colonie du Cap l'année suivante. Ils sont Français. Tournai aurait été un lieu de transit ...

Veuve de Daniel *Léchevin* après tout au plus dix ans de mariage, Catherine Demeulan épouse, le 27 avril, Salomon *Hardy* (à nouveau un prénom biblique) de la paroisse de Faucoucourt (S. Beautor, lisière opposée de la forêt de Saint-Gobain).

Le 10 janvier **1689**, Antoine *Bellavoigne* épouse Claudine Demeulan à Travecy.

Le 24 août, Charles de Campagne, curé âgé d'environ soixante-dix ans, est inhumé dans le chœur de l'église Saint-Quentin de Beautor. Les témoins sont Louis Bottée, chanoine du château de La Fère, et Léon *Cochet*, clerc de la paroisse (E. Suppl. 1897 - GG.1 - A.D. Aisne).

Anne, fille de **Charles Demeulan** et de Barbe *des Ruelles*, est baptisée à Beautor le 28 février **1690**. Sa marraine est Anne, fille de **François Demeulan**.

Le 21 mai, Jean Joran, laboureur demeurant à Samoussy, et Louis Luzu, laboureur demeurant au Pont-à-Bucy, règlent une affaire avec *Edmée Jorand* et **Claude Demeulan**, son fils. Le 8 juillet, *Aymée Joran*, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs et au nom de *feu Jacques de Meulan*, plaide contre Antoine de Vintaise, fermier de la cense de Petilly (ferme dépendant de Monceau-les-Leups - B. 1215 - A.D. Aisne).

Le 11 juillet, Claude Nicolas, fils de **François Nicolas Demeulan**, est le parrain du fils de Simon Bourdon, pêcheur, au faubourg de La Fère.

Le 25 juin **1691**, est baptisé un enfant de Nicolas *Palizeux*, laboureur et greffier de justice de la seigneurie de *Danisy* (E. Suppl. 1910 - GG. I - A.D. Aisne).

Nicolas serait-il le trisaïeul d'Eugénie Adélaïde Demeulant ?

Michelle *Quinet* (Guinet ?), épouse de **Bernard Demeulan**, meurt à Beautor dans sa *Maison rouge*.

Louis de Mardaillan de Lespare, comte de Montataire, seigneur de Quierzy, de la Jonquière, de la Tour Roland, de Fourdrain, Brie, le Lavier ... maréchal des camps, fournit, les 9 et 12 novembre, le dénombrement de ses possessions de Beautor - le fief du bois de Lauris (Lanis, selon Melleville), le fief de la Bovette, le fief de Laffrénée (Laffrenay, la fresnaie) et le fief de la Queue de Monceau - estimées au total pour le revenu de 450 livres et dont il a fait hommage le 10 octobre 1687 (Melleville : *Manicamp*; et R. 4 / 1134 - État des cens de La Fère au XVIII^e s.- A.N.). Ces quatre fiefs seront unis au comté de Manicamp par lettres patentes d'octobre 1693, registrées au bureau des finances en avril 1695. Il doit la terre de Manicamp à son mariage avec Marie Thérèse de Bussy-Rabutin. Un autre hommage du comté de Manicamp sera fait le 5 août 1722 par sa veuve.

Le 18 février **1692**, Antoine, âgé de vingt-cinq ans, fils de Pierre *Delettre* et de Marie *Guérin*, épouse Anne, seize ans, fille de **François Demeulan** et de Simone *Riche*.

Une naissance survient au foyer de François et Simone, plus de vingt-quatre ans après celle d'Isaac, premier enfant, et de dix-sept ans après celle d'Anne, dernière née (sauf erreur). Marie Anne Simone naît le 8 mars **1693** à Beautor. Le fait, surprenant, n'est pas invraisemblable. Simone s'est probablement mariée fort jeune ainsi que fait Anne sa fille. Mais comment expliquer le grand intervalle de temps stérile ? Pratiques contraceptives du couple ? Éloignement de François pendant une longue période, mais pour quel motif ? Déclaration d'autres naissances en un autre lieu de vie temporaire ?

Après des semailles d'automne perturbées, celles de printemps n'ont pu s'effectuer à cause de pluies trop abondantes. La dysenterie, le typhus sont réapparus. De l'automne au printemps suivant, une grande épidémie de fièvre putride ou fièvre maligne (typhoïde), transmise par l'eau, fait des ravages. La plus grande catastrophe depuis la peste noire !

Le roi cherche de l'argent. Il est ordonné aux églises comme aux particuliers de porter à la Monnaie toute l'argenterie disponible pour être fondue ... A Rennes au mois d'août 1692, un édit a remplacé le procureur-syndic élu par un maire-syndic, office héréditaire qui va faire entrer de l'argent dans les caisses royales. A Meulan, un édit sépare les fonctions de maire-prévôt de celles du lieutenant général dans le même but financier. Les villes perdent le droit d'élire leur maire dont la charge est transformée en office vénal. Qu'en est-il à Beautor pour Michel **Gouy** dit à sa mort en 1707 syndic perpétuel, alors que celui-ci était habituellement désigné pour une durée de une à trois années ?

Christophe de Meulan meurt le 27 septembre à Monceau-les-Leups. Il n'a pas vingt ans. Est-il victime de l'épidémie ?

Au baptême de Marie Madeleine Rivage, en septembre à Beautor, **Hubert Demeulan** est le parrain du bébé. Cité pour la première fois, qui est Hubert ?

En octobre, à Chauny, on compte plus de 400 pauvres ... L'hiver est rigoureux, il gèle tout le mois de janvier **1694**.

Trois actes passés devant M^e Ponthieu, notaire à Versigny, concernent la famille de Christophe : un contrat de rente d'*Eme Jorand* au profit de François Luzin portant 120 livres, le 28 janvier (payé 10 sols), un autre du même jour de Jean Jorand au profit d'*Emée Jorand*, portant 300 livres (payé 15 sols) et une subrogation d'*Eme Jorand* au profit de **Claude Meulan** et consors, le 29 janvier (payé 15 sols); le tout enregistré le 11 février (C. 2651 - actes disparus - A.D. Aisne).

Le 6 avril, M^e Morial, notaire à La Fère, enregistre une obligation de **François de Meulan** et sa femme au profit de damoiselle Marie Bottée, veuve de Grégoire Morial *le Jeune*, portant 34 livres (2 sols). Le registre mentionne au septième jour de juillet une vente de foin de François à la veuve de Grégoire Morial, pour 200 livres.

Le 1^{er} décembre, une rente est faite à Quentin *Delette* par **Charles Demeulan**, demeurant à Beautor, portant 40 livres (payé 2 sols).

Après le froid et la pluie excessive, la sécheresse ! Une grande famine générale provoque de nombreux décès. « Sire, vos peuples meurent de faim ... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé », écrit Fénelon.

Un nouvel impôt est créé le 18 janvier **1695**, la *capitation* - impôt *par tête* - exigible de tous les sujets du roi, les pauvres exceptés, pour soutenir l'effort de guerre.

Le 9 mars devant M^e Lemaire, notaire à La Fère, est inscrite une donation entre vifs dont la jouissance n'est qu'après le décès des donataires, de Jean *Gayan* et sa femme (Anne Demeulan), à Jean et Marguerite, leurs enfants, portant 1680 livres (payé 2 livres 13 sols), enregistrée le 20 du même mois (53 sols).

Le 19 juin, M^e Montier procèdera à une adjudication de prés faite à la requête du sieur de Montaterre à Jean *Gayan* et consors, portant 1250 livres 5 sols (4 livres 5 sols).

Un bail fait par les dames religieuses du Calvaire à **Hubert de Meulan** et consors, demeurant à Beautor, portant 32 livres de redevance, est passé devant M^e Lemaire le 29 mai et enregistré le 4 juin (2 sols 5 deniers).

Hubert, qui conclut le bail, est chef de famille mais que recouvre la formule notariale *et consors* ? Depuis plus d'un siècle, les porteurs du patronyme rencontrés sont nombreux, à Beautor et dans les villages environnants, aucun ne porte Hubert pour nom de baptême. A quelle branche familiale faut-il le rattacher ? Aucun indice ne permet de le relier à Bernard plutôt qu'à Etienne, à François ou à Pierre, Louis, Philippe, Claude ou Noël ... Les informations très succinctes sur les personnages vivant à cette période sont apportées par les enregistrements d'actes qui souvent n'existent plus.

François, fils de **François de Meulan** et de Simone **Riche**, a vingt-deux ans. Le 17 juillet est signé son contrat de mariage avec Marie **d'Assonville** de Montescourt-Lizerolle, contrat portant « 500 livres entre les deux », rédigé par M^e Morial (payé 4 livres 2 sols 5 deniers); il est enregistré le 30.

Le 28 juillet, Deneux, greffier à Versigny, reçoit 20 sols pour le droit de contrôle d'un inventaire de succession de Marguerite **Thiery**, demeurant au dit lieu, portant 148 livres, enregistré le 30.

Le 10 octobre, une donation de meubles entre vifs, portant 120 livres, est faite par **Emé Jorand** à son fils **Claude Demeulan** demeurant à Monceau, chez M^e Ponthieu, notaire à Versigny qui a reçu 10 sols.

La manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine, créée en 1665, est réunie à la manufacture royale des glaces de France fondée en 1685 dans la forêt de Coucy. Malgré la proximité de cette manufacture, la vie des habitants de Beautor semble tournée vers les activités de Saint-Quentin qui reste la ville des toiles fines fabriquées avec le lin du Vermandois et de la haute Scarpe. Dans tous les villages battent les métiers pour la « fabrique » de Saint-Quentin. Le travail des tisserands apporte un supplément au revenu agricole ... Le protestantisme semble en sommeil ...

Pierre vient au monde le 8 avril **1696** au foyer de **François Demeulan** et de Simone **Riche** qui ont marié leur fils François neuf mois plus tôt ...

Le 9 mai **1697** est inscrit le contrôle d'un partage entre Mathieu **Gayan** et Léon **Cochet**, demeurant à Beautor par M^e Le Maire, notaire à La Fère. Une rente du 15 juin d'Éloy **Riche** à Claude **Le Riche**, demeurant à Saint-Quentin et à Beautor, d'une valeur de 400 livres se fait à l'étude de M^e Le Maire. Le 3 octobre, un contrat de mariage entre Jean **Gayan** (fils d'Anne Demeulan ?) et Marie Anne **Cochet** porte « entre les deux 1300 livres en tout » chez M^e Le Maire.

La guerre n'a pas de fin et la crise économique très dure de 1693-1694 a épuisé les belligérants. Enfin, près de Ryswick, des traités de paix se préparent ... Charles Perrault fait paraître *Le Petit Poucet*. La grande misère est toujours présente dans les esprits.

Les religieuses du Calvaire de La Fère possèdent des biens dans la censive et seigneurie du roi et du duc de Mazarin. Aucun cens ne charge la fondation qu'a faite Marie de Luxembourg mais les religieuses doivent-elles des cens pour les biens acquis ? ...

Par contrat passé devant des notaires parisiens le 3 janvier **1698**, Msgr Armand Charles duc de Mazarin ... abandonne des revenus à Messieurs les créanciers : pour neuf années à Jean Hincelin, bourgeois de Paris ... les domaines de La Fère, Marle, Ham et Saint-Gobain ... notamment les droits seigneuriaux, ventes des biens en roture, droits d'échange, reliefs, quintes, requintes, amendes, confiscations, bâtardises, aubaines ... (H. 1483 - A.D. Aisne).

La fille de Michel **Gouy** et de Marie **Marquette**, Marie Anne, épouse le 24 juin à Beautor Claude **Doffemon**. Michel Gouy sera dit à sa mort en 1707 syndic perpétuel de Beautor. Le syndic, habituellement désigné pour une durée de une à trois années, est élu pour faire exécuter les décisions de l'assemblée générale de la paroisse concernant la gestion des biens matériels de celle-ci. Il doit avoir l'instruction nécessaire pour assumer sa responsabilité.

Marie **d'Assonville** doit être morte puisque **François Demeulan**, vingt-cinq ans, épouse, le 12 août, Anne, fille de feu Roland **Emery** et d'Anne **Lefebure**. Si le premier mariage a duré à peine trois années, le deuxième n'en comptera pas plus de six. Anne mourra le 24 décembre 1704.

Le 16 août, une quittance de Jean **Gayan** et sa femme à Léon **Cochet** et sa femme porte 600 livres. Les moyens financiers de ces deux couples paraissent plus importants que ceux des autres couples cités. L'inventaire de la succession de Léon Cochet en novembre 1700 portera 1044 livres 16 sols 9 deniers.

Un contrat de mariage enregistré le 31 janvier **1699** entre **Bernard Demeulan** et Jeanne **Portant**, passé chez M^e Pelletier, notaire, porte 150 livres (payé 10 sols).

Du 5 février, une rente de **Noël Demeulan** à Jacques **Adam** porte 34 livres.

Le 24 mai 1699, le contrat de mariage d'Antoine Louchet avec **Elisabeth Thiery** - entre les deux 300 livres - est signé à La Fère chez M^e Pelletier.

Le 1^{er} juin est signé et enregistré un acte de M^e Guérin, aussi notaire à La Fère. Il s'agit d'une rente constituée par **Claude Desmolin** (?) et sa femme à **Charles Demeulant** portant sur la somme de 53 livres.

Le 14 septembre, une obligation souscrite par **Charles de Meulan** et sa femme à Jean François Dorigny porte 47 livres 16 sols (Pelletier, notaire, payé 5 sols).

Jeanne, fille de **Charles Demeulan** et de Barbe *des Ruelles*, meurt âgée de dix-neuf ans.

A Amiens, à Beauvais, on se plaint de la baisse du commerce; une partie des métiers cesse de battre. Les ouvriers tapissiers quittent les Gobelins pour regagner la Flandre ...

Louis XIV demande au pape de se prononcer sur le quiétisme et Innocent II condamne cette doctrine. Fénelon, favorable au quiétisme, a fait paraître *Les Aventures de Télémaque*, ouvrage plein de critiques indirectes contre la politique du roi qui vaut à son auteur d'être disgracié. Fénelon se retire dans son diocèse de Cambrai.

Au 25 octobre, le curé de Beautor inscrit sur le registre paroissial l'abjuration de deux jeunes filles. Il y a donc encore des protestants au village

Durant ce rapide survol, que d'épisodes guerriers en Picardie et en Vermandois ! ... Paix des Dames signée au Cateau-Cambrésis (1529); peu après l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), passage de l'armée espagnole ... traité de Crépy-en-Laonnois (1544) ...

Après la mort de François I^{er} en 1547, l'accord de Henri II avec les princes protestants allemands permet d'obtenir Metz, Toul et Verdun mais la riposte du lieutenant général des Pays-Bas ruine la province (1552-1553). Charles Quint abdique (1555-1556) et Philippe II d'Espagne reprend le combat. Il est présent au sac de Saint-Quentin en 1557. En 1559, le traité du Cateau-Cambrésis met fin aux guerres d'Italie et certes, il y a eu des combats en Italie mais c'est au Cateau qu'est signé le traité ...

Quand on croit en avoir fini avec la guerre étrangère, se profilent les guerres de religion. Condé ne peut avoir Péronne que la ligue lui refuse (1576), il prend La Fère en 1579 et l'été 1580 voit les combats du *siège de velours* d'Henri III et ses *mignons*. L'année suivante, les ligueurs de la première ligue prennent La Fère. Quelques années de répit apparent pendant le siège de Paris (1589, + Henri III) et Henri IV vient faire le siège de Laon (1594) et celui de La Fère qui va durer jusqu'au printemps 1596, le temps de construire, à Beautor précisément, cette fameuse digue qui n'a pas perturbé seulement la vie des habitants de La Fère.

Lorsque Henri IV obtient enfin un calme relatif, les soucis d'argent continuent d'envahir les préoccupations : terres en friches, maisons brûlées, villages détruits, soldes non réglées ... Il faut trouver de l'argent encore et encore ... et obtenir l'obéissance de ceux qui ont pris goût à se gérer eux-mêmes.

Au temps de Louis XIII, nouveaux problèmes. La ville de Corbie est prise en 1636 et Paris est menacé. La campagne de 1640 éloigne la frontière mais le pays est encore concerné par les incessants passages de troupes et les exactions qui s'y rapportent : vols, pillages, rançons. **Antoine de Meulan** explique sa gestion de maire de 1641 à 1642.

Avec ces difficiles conditions d'existence, la famille des personnages entrevus (**Louis** 1595, **François** 1601) n'a pu que se débattre tant bien que mal pour survivre et son statut social a probablement régressé du temps du règne de François I^{er} à celui de Louis XIV.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 puis celle de Blois en 1576 introduisent le français à la place du latin dans les jugements, les actes notariés, instituent les registres paroissiaux de baptême, de mariages et de sépulture qui s'installent lentement ...

Pendant ce temps, les idées évoluent et la Réforme se développe en Vermandois, touchant les nobles comme les manouvriers. Les informations sont rares concernant la famille elle-même mais certains de ses membres se sont certainement convertis au protestantisme. Il y a eu des départs vers la Hollande, probablement,

vers l'Angleterre certainement, bien avant la révocation de l'édit de Nantes. D'autres réformés sont restés au village, assumant tant bien que mal les difficultés que ce choix induisait.